



Pôle  
Prévention  
des Risques et  
Accompagnement  
social

## CONVENTION

**Régissant la formation en hygiène, sécurité et conditions de travail des représentants du personnel siégeant en Comité Social Territorial (CST) ou en formation spécialisée**

*Trame 2022  
Version 0  
Juillet 2022*

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR  
CS 70 576 – 83041 TOULON CEDEX 9

*Enregistré comme organisme de formation sous le n° 93 830396583 auprès du Préfet de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur*

représenté par le Président du Centre de Gestion en exercice, Monsieur Christian SIMON, agissant en vertu de la délibération du conseil d'administration n° 2021-07 du 04 janvier 2021.

dénommé ci-dessous le CDG 83,

D'une part,

ET .....

Représenté(e) par..... agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal (Conseil d'administration) en date du ..... dénommé(e) ci-dessous la collectivité

D'autre part,

### Article 1 :

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la formation en hygiène, sécurité et conditions de travail des personnes siégeant en Comité Social Territorial ou en formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail confiée par la Collectivité ou l'Établissement Public au Centre de Gestion du Var, en application de l'article 98 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021.

### Article 2 :

Le contenu de cette formation répond aux objectifs définis aux articles R.2315-9 et R.2315-11 du code du travail à savoir :

- De développer l'aptitude des stagiaires à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

À l'issue de la formation, les participants seront donc capables de collaborer efficacement aux actions de prévention proposées par la collectivité.

### Article 3 :

Afin de se conformer aux exigences de l'article 98 du décret du 12 mai 2021 et à l'article R2315-11 du code du travail<sup>1</sup>, 2 types de sessions de formation sont prévues par le CDG 83 :

- Une de 5 jours pour les agents siégeant en formation spécialisée ou dans un CST d'une collectivité ne disposant pas de formation spécialisée
- Une de 3 jours pour les agents siégeant uniquement en CST dans une collectivité disposant d'une formation spécialisée
- Une de 3 jours (dans le cas où certains représentants du personnel souhaiteraient, conformément à l'article 98 du décret 85-603, suivre 2 journées de formation auprès de l'organisme de leur choix).

**Afin de faciliter l'organisation de sessions de formation en intra, les stagiaires désirant une formation de 3 jours seront intégrés au groupe suivant la formation de 5 jours et devront pour cela suivre impérativement les 3 premiers jours de ces sessions.**

Le programme détaillé de la formation est joint en annexe de la présente convention.

### Article 4 :

À l'issue de la formation, une attestation de présence sera envoyée à la collectivité par le CDG 83 pour chaque stagiaire. En outre, une mention « a validé la formation » sera ajoutée aux attestations des stagiaires ayant suivi l'intégralité :

- Des 5 journées de formation pour les stagiaires siégeant en formation spécialisée ou en CST n'ayant pas de formation spécialisée
- Des 3 jours pour les stagiaires siégeant uniquement en CST dans les collectivités disposant également d'une formation spécialisée ou ceux ayant suivi 2 journées de formation avec un autre organisme que le CDG 83

### Article 5 :

L'action de formation aura lieu dans l'année suivant la signature de la convention en fonction des disponibilités des formateurs. Elle est organisée pour **un effectif d'au minimum 4 agents et de maximum 16 agents**. Elle aura lieu, si possible, au sein de la collectivité signataire qui devra donc mettre à disposition une salle appropriée pendant toute la durée de la formation et équipée, si possible, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau et / ou d'un *paperboard*.

---

<sup>1</sup> L'article 98 du décret 2021-571 prévoit en effet que « **Pour deux des cinq jours de formation, les représentants du personnel** membres des formations spécialisées ou lorsque celles-ci n'ont pas été créées, membres du comité social territorial bénéficient du congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail prévu au 7o bis de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée dans les conditions prévues au III du présent article ». En outre, l'article prévoit également que « **L'agent choisit la formation** ».

## Article 6 :

Les moyens pédagogiques et techniques s'appuient sur des méthodes pédagogiques actives (en salle et sur le terrain) laissant une grande part à l'expression de chacun et sur les supports et outils pédagogiques suivants :

- Supports de formation
- Document de synthèse de chaque module
- Diverses annexes complétant le document pédagogique Visites de postes de travail
- Analyses de cas concrets
- Retours d'expérience du CDG 83
- Publications / Films INRS
- Quizz sur smartphone ...

Le matériel utilisé lors de la formation est le suivant :

- Vidéoprojecteur
- Paper-board
- Micro-ordinateur
- Appareil photo numérique
- Échantillons d'Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- Appareils de métrologie

## Article 7 :

Les modalités de contrôle des connaissances reposent sur des études de cas pratiques réalisées tout au long de la formation et sur la réalisation d'un questionnaire type QCM distribué aux stagiaires à la fin de la 4<sup>ème</sup> journée de formation.

## Article 8 :

L'ensemble des formateurs réalisant ces stages sont Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI). Le CDG 83 est également titulaire d'un agrément « formation des membres de CSE » par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

## Article 9 :

**En contrepartie de cette action de formation, la collectivité signataire s'acquittera des coûts suivants :**

- **Frais de formation : 600 € par jour de formation, quelque soit le nombre d'agent présent**
- **Soit pour l'ensemble de la formation : 5 x 600 = 3 000 €**

Les collectivités affiliées signataires peuvent mutualiser l'action de formation. Dans ce cas, le coût journalier sera divisé par le nombre de collectivités participant à l'action.

Pour les collectivités se situant en dehors du département du Var, une facturation des frais de déplacement sera ajoutée au coût total de la formation.

Le paiement sera effectué en une facturation finale, une fois l'intégralité de la formation réalisée.

## Article 10 :

En cas de difficultés rencontrées dans la réalisation de cette convention les deux parties pourront procéder d'un commun accord à une modification des conditions énumérées. En cas de litige et à défaut d'accord amiable le Tribunal Administratif compétent sera celui de TOULON.

La présente convention pourra en outre être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sur intervention de son organe délibérant, sous réserve que la décision soit notifiée à l'autre partie deux mois avant sa date d'échéance.

Fait à :

Fait à LA CRAU,

Le :

Le :

En deux exemplaires originaux.

**Le Maire / Le Président**

**Le Président du CDG 83**

Maire de LA CRAU


Vice-Président de la Métropole

Toulon Provence Méditerranée

**M. / M<sup>me</sup> X**

**Christian SIMON**

## Annexe 1 : Programme de formation CST / FS

Envoyé en préfecture le 28/09/2022  
 Reçu en préfecture le 28/09/2022  
 Affiché le   
 ID : 083-288300411-20220922-2022\_55-DE

### GÉNÉRALITÉS SUR LA FORMATION

**Planning** : Les journées de formation se déroulent de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (6 heures par jour). La formation de 5 jours se déroule en 3 fois : 2 sessions de 2 jours rapprochées suivi d'une journée de bilan qui sera réalisée environ 6 mois après les 4 premiers jours.

→ *Le délai de 6 mois est donné à titre indicatif. Il peut être réduit notamment pour permettre une facturation sur l'année en cours*

**Supports** : Les supports *powerpoint* utilisés par les formateurs et les différents cas pratiques présentés sont donnés dans leur intégralité aux stagiaires en format papier et / ou en format informatique. Des livrets de formation résumant les différents modules sont distribués en format papier à l'issue de chaque module. Une clé USB reprenant l'ensemble des supports en format *pdf* sera donnée d'office au secrétaire du CST pour diffusion aux autres représentants du personnel

### DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE – JOUR 1 à 4

Module de formation	Objectifs pédagogiques	Mise en œuvre			
		Thèmes abordés	Durées	Moyens	Supports
<b>[1] Généralités</b>	Avoir un socle commun de connaissances générales sur la prévention des risques professionnels  Connaître les principales références réglementaires en lien avec la prévention des risques professionnels  Connaître les acteurs de la prévention des risques professionnels dans la fonction publique territoriale	Définitions (prévention, danger, risque, accident...)  Statistiques  Décret 85-603 et code du travail  Décret 2021-571  Acteurs de la prévention	3 heures	Tour de table  Présentation classique  Base de données statistiques AT-MP de la CNRACL (collectivités territoriales)  Questions – Réponses	Diaporama PPT  <i>Cas pratiques :</i> ✓ <i>Dessin sur représentation rôle CST ou tour de table</i> ✓ <i>Mots croisés ou brainstorming</i> ✓ <i>Cartes acteurs + interactions</i>
<b>[2] Missions du CST / Formation spécialisée</b>	Connaître les missions du CST / FS et savoir se situer par rapport aux autres acteurs de la prévention des risques professionnels	Composition  Missions  Fonctionnement  Études de cas	3 heures	Présentation classique  Études de cas	Diaporama PPT  <i>Cas pratiques :</i> ✓ <i>Feuillets questions CST / FS (composition, fonctionnement, missions)</i> ✓ <i>Speedboat</i>

## DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE – Jours 1 à 4

Module de formation	Objectifs pédagogiques	Mise en œuvre			
		Thèmes abordés	Durées	Moyens	Supports
<b>[3] Documents</b>	Connaitre les documents obligatoires et recommandés en matière de prévention des risques professionnels et leur utilité	Registres SST Droit de retrait Règlement intérieur Autres documents Évaluation des risques	3 heures	Présentation classique Exemples de jurisprudences relatives au droit de retrait Exemples de documents Cas pratique	Diaporama PPT  <b>Cas pratiques :</b> ✓ Carte outils ✓ Kahoot pour avis/info/à dispo ✓ Kahoot droit de retrait ✓ Film aide à domicile avec EvRP + Actions
<b>[4] Risques professionnels et facteurs d'ambiance</b>	Obtenir des informations sur les différents risques professionnels et facteurs d'ambiance pouvant être présents dans les collectivités territoriales  Prendre connaissances des différents types de moyens de prévention possibles en fonction des risques  <i>Les thématiques sont choisies par les stagiaires de manière à être traitées sur ½ journée</i>	Principes généraux de prévention Incendie de Risque chimique Chute de hauteur Chute de plain-pied TMS Risque électrique Conduite d'engins Risque routier Risque machines Bruit Vibration Ambiance thermique	3 heures	Présentation classique  Études de cas pratiques  Films INRS	Diaporama PPT Photos Vidéos  <b>Cas pratiques :</b> ✓ Vidéos visites ateliers ou situations de travail (pts +/-) ✓ Kahoot bruit ✓ Kahoot pictogrammes ✓ Chasse aux risques : pt + / pt - ✓ Photos aberrations (pubs amiante) Pictogrammes plastifiés
<b>[5] RPS et Harcèlement</b>	Identifier les différents types de RPS et comprendre leurs impacts sur la santé  S'approprier un langage commun sur le sujet des RPS  Prendre connaissances de la réglementation sur le harcèlement et des actions possibles de prévention en la matière	RPS : ▪ Définitions ▪ Facteurs de risques ▪ Impacts sur la santé et les organisations ▪ Acteurs mobilisables  Harcèlement : ▪ Définitions réglementaires ▪ Jurisprudences  Actions de prévention	3 heures	Présentation classique  Film INRS  Jurisprudences	Diaporama PPT Film  <b>Cas pratiques :</b> ✓ 2 situations intro sur paperboard ✓ Vidéo INRS agression ✓ Kahoot Harcèlement (avec ou sans sexuel) ✓ Kahoot Harcèlement sexuel ✓ Quiz Agissements sexistes ✓ Vidéos extraits films colloque disponibles mais uniquement pour le volet harcèlement sexuel

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE – Jours 1 à 4					
Module de formation	Objectifs pédagogiques	Mise en œuvre			
		Thèmes abordés	Durées	Moyens	Supports
<b>[6] Analyse d'accidents de service</b>	Prendre connaissance de différentes méthodes d'analyse d'accident  Se familiariser avec la méthode de l'arbre des causes	Définition  Statistiques  Commission de réforme  Méthode de l'arbre des causes (de l'analyse à la proposition de mesures correctives)	3 heures	Présentation classique  Étude de cas	Diaporama PPT Paperboard  <b>Cas pratiques :</b> ✓ Kahoot fait ou opinion ✓ Analyse de 4 accidents de service (4 nouveaux ou 4 anciens) par groupe avec méthode de l'arbre des causes → Correction avec XMind ✓ Vidéo « God is a DJ » / Depardieu
<b>[7] Management de la prévention</b>	Connaitre les différents types de responsabilités en matière de prévention des risques professionnels  Savoir s'intégrer dans des projets transversaux tels que le choix d'équipements de protection individuelle ou la définition de plan de formation	Formations en santé / sécurité  Équipements de Protection Individuelle  Responsabilités pénale, civile et professionnelle	3 heures	Présentation classique  Exemples de jurisprudences  Échantillons d'Équipements de Protection Individuelle	Diaporama PPT  <b>Cas pratiques :</b> ✓ Kahoot formation ✓ Kahoot EPI ✓ Vidéos Maître Ledoux sur la responsabilité civile et pénale ✓ Identification marquage EPI distribués (gants...) Vidéo Justirama orga justice
<b>[8] Conception et aménagement des locaux</b>	Savoir étudier des projets d'aménagement des locaux de travail et développer un esprit critique par rapport à ces projets	Acteurs intervenant dans la conception de locaux de travail et rôle du CST / FS  Éléments à vérifier dans les projets  Aménagement des locaux pour les agents en situation de handicap	2 heures	Présentation classique  Étude de cas	Diaporama PPT Paperboard Affichette DS Services aménagement locaux  <b>Cas pratiques :</b> Étude de plans (cuisine, services techniques et administratifs)
<b>Évaluation des 4 premiers jours :</b> ✓ Questionnaire « papier » ou Kahoot lorsque cela est possible					

## DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE – JOUR 5

Module de formation	Objectifs pédagogiques	Mise en œuvre			
		Thèmes abordés	Durées	Moyens	Supports
<p><i>La collectivité signataire a le choix entre les 3 modules. Les durées de ces modules sont variables selon les demandes des stagiaires. Il arrive également de traiter des modules non traités faute de temps lors des 4 premiers jours ou d'autres thématiques selon les souhaits des participants</i></p>					
<p><b>[9]</b> <b>Visite de site et restitution</b></p>	<p>Se confronter concrètement à des problèmes de prévention de terrain</p> <p>Savoir recueillir des éléments auprès des agents et formaliser un retour à la collectivité</p>	<p>Analyse de situation de travail</p> <p>Évaluation des risques professionnels</p>	2 heures	<p>Visites de lieux de travail</p> <p>Observation de chantier</p> <p>Modèle de rapport de visite</p>	<p>Photos</p> <p>Vidéos</p> <p>Fiche pour prise de notes</p> <p>Questions / Réponses sur la visite</p>
<p><b>[10]</b> <b>Jeux de rôle</b></p>	<p>Réaliser des réunions de CST ou de la formation spécialisée fictives pour travailler les argumentaires des stagiaires</p>	<p>Thèmes au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Installation clim</li> <li>✓ Port du short</li> <li>✓ Installation fontaine</li> <li>✓ Gestion des EPI</li> <li>✓ Entretien par privé</li> <li>✓ Suivi des formations</li> <li>✓ Nettoyage des tenues</li> <li>✓ Contrôle des VLEP</li> <li>✓ Absence répétée dans un service</li> <li>✓ Alcool</li> </ul>	1 heure	<p>Salle</p> <p>réunion</p> <p>format</p>	<p>Diaporama PPT</p> <p><b>Cas pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Jeu de rôle mise en situation d'une séance avec débat sur un sujet</li> </ul>
<p><b>Modules supplémentaires possibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Addictions</li> <li>✓ Suicide</li> </ul>			<p><b>Autres exercices disponibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Étude de cas plan de prévention (risque électrique)</li> <li>✓ Règlement intérieur CST – Formation spécialisée SSCT</li> </ul>		